



Identification des ovins : les boucles réglementaires

L'identification des brebis et des agneaux obéit à une réglementation communautaire et française. Les points essentiels sont indiqués dans cette fiche.



Une boucle à chaque oreille

- Poser la boucle électronique à l'oreille gauche (de préférence) de l'animal avant l'âge de 6 mois ou avant toute sortie de l'exploitation, avec les repères d'identification conformes (voir liste au verso). Attention, le cahier des charges des signes officiels de qualité impose une identification plus précoce.
- Poser la boucle conventionnelle à l'oreille droite (de préférence) au maximum à l'âge de 6 mois sur les agnelles ou béliers qui seront conservés.
- Enregistrer la date de pose de la boucle sur le document de pose des repères ou sur le carnet d'agnelage.

En cas de perte de l'une des deux boucles

- Passer commande d'un nouveau repère auprès de l'EdE (ou organisme délégué).
- En attendant la pose du nouveau repère, il est obligatoire de poser une boucle provisoire rouge avec l'inscription manuelle du numéro de l'animal.
- Seul le départ vers un abattoir en France est possible avec ce repère provisoire.
- Ré-identifier à l'identique (numéro, type de repère) dans un délai de 12 mois pour un repère électronique et avant la sortie de l'élevage.
- Enregistrer la nouvelle date de pose.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Identification et traçabilité des ovins, l'essentiel en 4 points
 - Repères officiels d'identification ovine et caprine
 - Guide des bonnes pratiques ovines
- à retrouver sur www.idele.fr et www.inn-ovin.fr

Fiche réalisée avec la participation de Sébastien Duroy de l'Institut de l'Elevage.

BOUCLES ÉLECTRONIQUES - Tous les modèles réglementaires

BARRETTES RFID

1 élément

FR 11 – Tagfaster (Roxan)



FR 12-13 – Fet tag (Datamars)



FR 18 – S-Tag (Chevillot)



2 éléments

FR 09 – Axalamb (Allflex)



BOUTONS/ PENDENTIFS

h ± 35 mm

FR 14 – MS tag Midi (Schippers)



FR 69/68 – Elite Couple 14 plus (Chevillot)



FR 75/94 – Sheep air tag couple 14 (Chevillot)



h ± 40 mm

FR 07 – OviMars (Datamars)



FR 69/67 – Elite Ovina plus (Chevillot)



FR 75/91 – Sheep air tag Ovina (Chevillot)



FR 77 – ReyFID S (Reyflex)



h ± 45 mm

FR 69/66 – Elite Couple 16 plus (Chevillot)



FR 75/92 – Sheep air tag couple 16 (Chevillot)



h ≥ 59 mm

FR 75/96 – Sheep air tag senior (Chevillot)



FR 75/97 – Sheep air tag junior (Chevillot)



BOUCLES CONVENTIONNELLES - Tous les modèles réglementaires

BARRETTES

1 élément

FR 05 – Fet tag (Datamars)



FR 10 – Tagfaster (Roxan)



FR 17 – S-Tag (Chevillot)



2 éléments

FR 08 – Axalamb
(Chevillot)



FR 60 – Cheviflex
(Chevillot)



FR 62 – ReySlim
(Reyflex)



PENDENTIFS

h ± 35 mm

FR 15 – MS tag Midi (Schippers)



FR 68 – Couple 14 plus (Chevillot)



FR 94 – Couple 14 (Chevillot)



h ± 40 mm

FR 06 – OviMars (Datamars)



FR 67 – Ovina plus (Chevillot)



FR 80 – ReyVIS S (Reyflex)



FR 91 – Ovina (Chevillot)



h ± 45 mm

FR 20 – Couple 16 Air Ultra (Chevillot)



FR 66 – Couple 16 plus (Chevillot)



FR 92 – Couple 16 (Chevillot)



FR 99 – Ov'Ardes (Ardes)



h ≥ 59 mm

FR 95/96 – Sheep ultra senior (Chevillot)



FR 95/97 – Sheep ultra junior (Chevillot)



POUR EN SAVOIR PLUS :

- Laurence Sagot et Denis Gautier : CIRPO / Institut de l'Élevage
Tél. : 06 45 32 24 87 ou laurence.sagot@idele.fr
- Sites internet :
www.inn-ovin.fr / cirpo.idele.fr

10/2021

Document réalisé avec
le soutien financier de :



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

